

Assemblée Générale de l'ADAC



Une assemblée bien fournie pour cette AG.

Ce jeudi s'est tenue l'Assemblée Générale de l'ADAC à la Maison des Associations de Laloubère, présidé par Michel Pélieu. On notait la présence de Bénédicte Martineau, sous-préfète de Bagnères de Bigorre, représentant le préfet Rodrigue Furcy et de Daniel Tuisa, directeur de l'ADAC. En introduction, Patrick Vignes, maire de Laloubère a souhaité la bienvenue aux membres. L'Agence Départementale d'accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC 65) est conçue comme une boîte à outils au service des élus des communes et intercommunalités adhérentes. L'ADAC est au service de l'intérêt général : elle offre un conseil et une assistance technique, juridique et fi-



Le président Pélieu a fait le bilan de l'année passée.

nançière aux communes et à leurs groupements dans leur gestion quotidienne et pour la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement publics, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre. Fin 2020, 384 communes et 8 EPCI du département étaient adhérents de l'ADAC. La majorité des communes adhérentes ont moins de 250 habitants et pas de services juridique ou technique. L'assistance à maîtrise d'œuvre, la gestion, la comptabilité, l'assistance juridique et administrative ainsi que la formation font parti des compétences de l'ADAC.